

Ordonnance Souveraine du 19 avril 1914 promulguant la convention douanière franco-monégasque du 10 avril 1912 et déclarations annexes

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	19 avril 1914
Publication	<u>Journal de Monaco du 28 avril 1914</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Fiscalité et douanes ; Douane

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1914/04-19-L000009@1914.04.29>

Une Convention et deux Déclarations annexes destinées à remplacer la Convention du 9 novembre 1865, l'Acte additionnel du 10 mars 1899 et à établir sur de nouvelles bases l'Union douanière et les rapports de voisinage entre la Principauté de Monaco et la France, ayant été signées à Paris le 10 avril 1912, entre Notre Plénipotentiaire et celui de Son Excellence le Président de la République Française et les ratifications de ces actes ayant été échangées à Paris le 6 avril 1914, les dites Conventions et Déclarations, dont la teneur suit, recevront leur pleine et entière exécution.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 avril 1914

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1914/Journal-2928>